

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilisation des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ce mercredi 26 juin à Namur.

Le ministre de l'Emploi et de la Formation P.Y. Jeholet menace de couper les vivres à tout un secteur !

Les Centres d'insertion socioprofessionnelle se mobiliseront à Namur devant le Parlement wallon au pied de la Citadelle ce mercredi 26 juin 2019 à 10h. A l'occasion de la séance parlementaire prévue à 11h, Hélène Ryckmans et Philippe Courard ont adressé une question écrite à M. P.Y. Jeholet. De leur côté, les représentants du secteur rencontreront les chefs de groupe lors de cette matinée de mobilisation.

Près de 30 millions, c'est la somme qui doit être versée ce 30 juin aux CISP qui forment les demandeurs d'emploi peu qualifiés et très éloignés de l'emploi, et leur permettent de retrouver un travail. Mais le ministre a ouvertement menacé le secteur il y a 3 semaines de ne pas verser les subsides, voire même de retirer l'agrément aux CISP ! La raison invoquée ? Les centres ne seraient pas en ordre vis-à-vis de leur agrément, car ils n'ont pas signé le contrat de coopération avec le Forem. Mesure de rétorsion ? Manipulation ? Chantage de fin de législature ? Le secteur est sous le choc ! Comment une telle menace arbitraire est-elle possible dans un État démocratique ? Le couteau sous la gorge, la trésorerie des centres ne pourra assumer bien longtemps ce défaut de paiement pour payer les travailleurs et les autres charges. Près de 2000 emplois pourraient être menacés ! Drôle de politique pour un ministre de l'Emploi qui a une vision bien particulière des affaires courantes dans lesquelles le Gouvernement est censé travailler. Et que dire du public accompagné par les CISP qui sera laissé pour compte !

Près de 30 millions de subventions qui se rapportent au solde 2018 et à la 2^{ème} avance 2019 des subsides prévus dans l'agrément des CISP. Une somme qui correspond à tout un travail qui est entrepris par les 153 centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle répartis dans toute la Wallonie. 30 millions qui permettent de dispenser des formations (6 millions d'heures par an), dans près de 400 filières, à un public en difficultés.

Un contrat de coopération mal ficelé

Le contrat de coopération qui prévoit les modalités de la collaboration entre les opérateurs d'insertion et le Forem est venu à échéance fin 2017. Le précédent contrat de coopération a fait l'objet d'une évaluation très critique et unanimement défavorable tant de l'ensemble des opérateurs partenaires que du Forem. Il était donc à réformer en profondeur. L'Interfédéré des CISP a émis plusieurs propositions de remaniement de ce texte, mais les discussions ont été interrompues par le ministre en octobre 2018. « *Signer ce contrat de coopération dans la version qui nous a été présentée, alors qu'il y en a encore des révisions à y apporter et qu'il devrait encore faire l'objet de négociations revient pour les CISP à signer un chèque en blanc* », explique Anne-Hélène Lulling, secrétaire générale de l'Interfédéré des CISP, représentant le secteur.

« À titre d'exemple, aujourd'hui l'étanchéité entre les fonctions d'accompagnement et de contrôle du Forem n'est pas garantie. Pour faire un travail d'accompagnement de qualité, il est essentiel de distinguer ces deux fonctions pour nous permettre de travailler dans un esprit de confiance avec les demandeurs d'emploi. »

« Le secteur des CISP ne s'est jamais opposé à la signature d'un contrat de coopération et notre demande a toujours été de poursuivre les négociations », continue la secrétaire générale. Suite au communiqué de presse diffusé le 17 juin dernier par l'Interfédéré qui dénonçait les sanctions du ministre ¹(<http://www.interfedere.be/communiqués-de-presse/>), celui-ci, mis sous pression, a rencontré les représentants du secteur ce lundi 24 juin à son cabinet. Le ministre campe sur ses positions : les centres qui n'ont pas signé au 30 juin ne recevront pas leurs subsides ! Une proposition d'ajustement à la marge du contrat a été rédigée par le cabinet en concertation avec le Forem. « Nous ne pouvons l'accepter tant elle ignore les demandes principales du secteur ! », s'insurge Anne-Hélène Lulling.

La « Trumperie » du ministre interprétant les textes qui régissent le secteur à sa guise choque les CISP. « Il lance ses dernières flèches empoisonnées pour étrangler un secteur qu'il a voulu cadener, dépecer, sous des dehors de grand gestionnaire des deniers publics ; sans pour autant ne jamais prendre le temps d'être à l'écoute et de rencontrer les acteurs sur le terrain durant son mandat. », déclare Éric Albertuccio, président de l'Interfédéré. « Cette rencontre ne nous a offert aucune ouverture véritable, juste des miettes ! Nous maintenons la mobilisation que nous avons programmée ce mercredi ! »

Les CISP se rassembleront le mercredi 26 juin à Namur au pied de la Citadelle devant le Parlement wallon à 10h.

Une saynète caricaturant notre situation sera prévue et vous permettra de prendre des images originales de cet événement.

CONTACT PRESSE : Françoise Robert, chargée de communication de l'Interfédéré, 081/74.32.00 ; 0486/49.90.09

¹ http://www.interfedere.be/wp-content/uploads/2019/06/20190617_CP-CISP-couteau-sous-la-gorge.pdf